



**Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne**

<http://www.spbacat-cepal.fr/>

Rentrée 2016... sous le signe de l'intéressement !

Janvier 2016

En plus de la réorganisation commerciale dont la mise en place va se poursuivre, l'intéressement va formellement rythmer le début de l'année 2016 pour 2 raisons évidentes de calendrier :

- 1) l'enveloppe qui va être servie en mai 2016 porte sur la 3^{ème} et dernière année de l'accord 2013-2015.
- 2) un nouvel accord d'intéressement (2016-2018) devra être négocié avant la fin juin.

→ dernière année de l'accord d'intéressement actuel.

Vu les chiffres annoncés lors du CE de décembre, l'enveloppe, notamment sa partie 3, risque d'être peu productive (*seul 1/4 de la partie 3 de l'enveloppe serait validé*)... alors qu'avec des informations régulières et adaptées, les critères non obtenus qui la compose auraient, au moins pour certains, du l'être.

Nos retombons donc dans les constats qui ont émaillé la vie de cet accord et malgré nos demandes, maintes fois répétées, la Direction n'a pas vraiment joué le jeu. Cela s'est encore plus fortement ressenti sur cette dernière année de l'accord... Accord avec lequel les manques à gagner ont été relativement récurrents, même si l'an passé, les efforts de fin d'année ainsi que l'abondement obtenu ont fortement modifié cette situation.

N'oublions pas non plus qu'un critère de la « part variable » était en partie identique, ce qui a assurément joué en défaveur de son pendant dans l'intéressement. Un copié-collé entre les 2 aurait été plus rationnel et aurait profité, à coup sûr, à chacune de ces 2 parts aléatoires de la rémunération. Sur ces bases, il est clair que seul un nouvel abondement aura la capacité de couvrir le manque généré... cette mesure prenant l'aspect d'une juste rectification.

→ → → le nouvel accord triennal à négocier.

Le constat du fonctionnement de l'accord qui vient de « tomber » est sans appel et confirme les propos que nous tenions déjà à l'époque lors de sa signature... la partie I3 de l'accord a été plus basée sur des critères « part variable » que sur des critères généraux, paramètres qui collent mieux à un accord d'intéressement.

Sinon pour le prochain accord, nous le disons lors de chaque nouvelle négociation sur l'intéressement, l'important est d'appréhender ce que l'accord est en capacité de générer comme enveloppe moyenne sur ses 3 années d'existence. Pour comparaison, voici les résultats obtenus avec les 2 accords précédents, sans oublier celui en cours, même si l'enveloppe globale 2015 qui en découlera n'est pas encore complètement dévoilée.

Année	Période 2007-2009			Période 2010-2012			Période 2013-2015		
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Participation	/	/	3 583 K€	1 158 K€	3 583 K€	3 130 K€	496 K€	619 K€	?
Intéressement	3 039 K€	677 K€	2 433 K€	2 880 K€	0 €	2 408 K€	2 610 K€	2 776 K€	?
Abondement	223 K€	2 025 K€	/	/	/	/	/	740 K€	?
Total	3 262 K€	2 702 K€	6016 K€	4 038 K€	3 583 K€	5 538 K€	3 106 K€	4135 K€	= ?
Moyenne	3 993 K€			4 386 K€			3 621 K€ (sur 2 années)		

Comme vous pouvez le constater, la moyenne de la période 2013-2015 est en retard et ne pourra certainement pas combler celui-ci. Néanmoins, le minimum serait qu'elle reste au moins à ce niveau (3,6 M€) !

En ce qui concerne l'accord à venir, il nous semble impératif qu'il procure une enveloppe moyenne qui tienne compte des anciens accords et se situe dans les 4 M€... mais nous aurons tranquillement le temps d'y revenir.



**A toutes et tous,
En espérant que cette nouvelle année sera, pour vous et vos proches, synonyme de perspectives heureuses, tant sur le plan personnel que professionnel, toute l'équipe SPBA/CGT vous adresse ses meilleurs vœux pour 2016.**